secteurpublic

Évaluation du RREGOP

Un régime de retraite qui continue de bien performer

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics, Retraite Québec réalise tous les trois ans une évaluation actuarielle de la santé financière de notre caisse des personnes participantes au RREGOP. Retraite Québec a publié les résultats du plus récent exercice pour la période triennale se terminant le 31 décembre 2023. Les nouvelles sont réjouissantes : notre régime de retraite affiche une performance solide et soutenue.

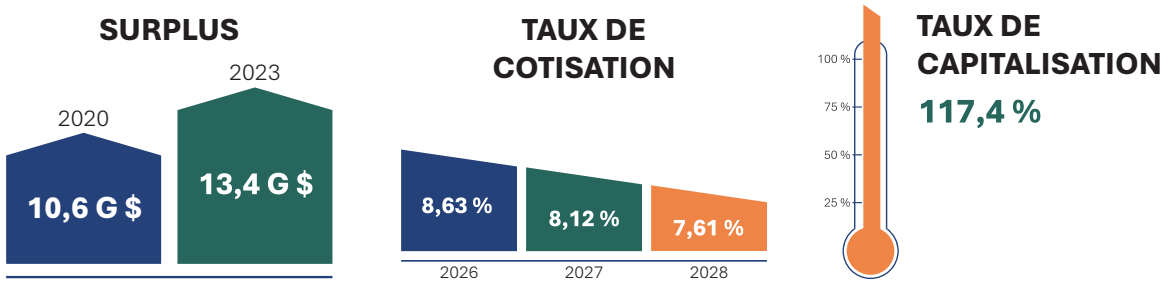

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023, le surplus de notre caisse de retraite a continué de croitre, passant de 10,6 milliards de dollars en 2020 à 13,4 milliards en 2023.

Le niveau de capitalisation du régime atteint désormais 117,4 %, un taux lui permettant de continuer à répondre pleinement à ses engagements envers les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et parapublic.

Ces résultats confirment la justesse de la lutte menée en front commun lors de la ronde de négociation 2023. Ils rappellent qu'il était essentiel de contrer les attaques injustifiées du gouvernement à nos bénéfices, notamment sa volonté de réduire notre rente de retraite sous prétexte de la bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ), alors que son véritable objectif était de financer une partie de nos augmentations salariales sur notre dos, à même notre caisse de retraite !

Ces excellents résultats permettront de poursuivre la réduction progressive du taux de cotisation pour la période 2026-2028.

Après être passé de 9,69 % à 9,09 % entre 2023 et 2025, le taux sera fixé à 8,63 % en 2026, à 8,12 % en 2027, puis à 7,61 % en 2028.

Des travaux en amont de la ronde 2028 de négociation

Maturité grandissante

Le Front commun 2023, comme l'ensemble des organisations syndicales, est préoccupé par la maturité croissante du RREGOP, un phénomène qui pourrait, à long terme, exercer une pression sur le financement de notre caisse de retraite. C'est pourquoi les conventions collectives 2023-2028 prévoient la création d'un comité de travail réunissant les organisations syndicales et le gouvernement.

La maturité d'un régime correspond au ratio entre les personnes qui y cotisent (les actifs) et celles qui reçoivent une rente (les retraités). Il y a 30 ans, on comptait environ sept (7) actifs pour un (1) retraité. En 2018, ce ratio était déjà tombé à 1,9 pour 1 et Retraite Québec prévoit que la maturité continuera d'augmenter avant de se stabiliser autour de 2050.

Le comité a amorcé ses travaux en septembre 2025. Il examine des mesures structurantes pour stabiliser le taux de cotisation ainsi que des solutions durables pour assurer un meilleur financement du RREGOP. Il devra présenter ses recommandations aux parties négociantes dans les meilleurs délais.

Nous vous tiendrons bien entendu informé-es de la suite des travaux.

Solidarité